



Le bail glissant

Il est possible de devenir propriétaire solidaire en choisissant l'option du **bail glissant** via l'une de nos associations partenaires, Habitat-Service.

Le bail glissant est un contrat de location/sous-location, qui constitue un « test » d'une durée d'un an durant lequel le locataire est accompagné socialement afin de pouvoir assurer une gestion autonome de son logement et un respect des obligations liées à son contrat de bail.

Vos avantages ?

- Garantie de paiement du loyer chaque mois, même en cas de vide locatif.
- Garantie d'entretien et de restitution en bon état du logement.
- Prise en charge des démarches administratives et du suivi technique.
- Exemption du précompte immobilier du bien loué pendant la durée de la location.
- Vous avez un interlocuteur unique pour toutes vos questions.
- Le sous-locataire est suivi socialement dans son appropriation du logement.

Pour bénéficier de ces avantages, l'asbl Habitat-Service vous demande une participation aux frais de gestion qui correspond à 15% du montant du loyer.

Concrètement ?

Habitat-Service est épouse comme locataire principal dans le contrat de bail et assure dès lors toutes les responsabilités qui en découlent. Elle sous-loue le bien à un ménage en situation de besoin.

Elle prend en charge toutes les démarches administratives liées à la mise en sous-location (recherche de locataire, signature du contrat de bail, garantie locative, assurances, gestion des énergies, état des lieux, enregistrement...).

Durant cette période « test », Habitat-Service met en place un suivi social personnalisé et régulier avec chaque locataire.

Et après ?

Au terme de la période « test », si les objectifs sociaux ont été atteints par le locataire, le contrat « glisse » à son nom et Habitat-Service se retire. Le propriétaire-bailleur reprend alors la main et poursuit la location avec son locataire, avec qui il aura pu instaurer une relation de confiance. Habitat-Service reste tout de même à l'écoute du locataire et du propriétaire-bailleur afin de leur fournir écoute et conseils en cours de bail.

Pour plus d'infos, contactez Jean-François Verhulst de chez Habitat-Service asbl :

Jean-François VERHULST

0470/97.50.55 - 04/226.20.55

jean-francois.verhulst@habitat-service.be

Du lundi au jeudi inclus - de 8h à 17h

